



ASSOCIATION POUR LE DROIT
A L'INITIATIVE ECONOMIQUE

Les cadres réglementaires français et européen du microcrédit

CNUDCI, Colloque sur la Microfinance -
Vienne, 12 et 13 janvier 2011

*Stéphanie Kpenou, Responsable du
plaidoyer, Adie*

Introduction

- Le microcrédit a démarré en Europe de l'Est avec l'appui des bailleurs de fonds internationaux en 1992 (Albanie) et en Europe de l'Ouest en 1989 avec l'Adie
- Dans la période de transition, le cadre réglementaire a été moins contraignant à l'Est qu'à l'Ouest et l'accès au financement plus facile



ASSOCIATION POUR LE DROIT
A L'INITIATIVE ECONOMIQUE

Partie 1 - Les avancées réglementaires obtenues par l'Adie en France



1- Croissance de la production de l'Adie

QuickTime™ et un
décompresseur
sont requis pour visionner cette image.



2- Avancées obtenues par l'Adie : le cadre réglementaire du microcrédit

- Amendement à la loi bancaire permettant aux associations de microcrédit habilitées d'emprunter pour prêter (2001).
- Champ de l'habilitation des associations et fondations reconnues d'utilité publique : prêts pour la création et le développement d'entreprises ne comptant pas plus de 3 salariés et durant les 5 premières années d'activité. Le microcrédit personnel à caractère social entre également dans le champ de l'habilitation.
- Déplafonnement des taux d'intérêt sur les prêts aux entreprises individuelles (2005)
- Accès des organismes non bancaires de microcrédit habilités aux fichiers de la Banque de France (2008)
- Particuliers autorisés à participer au refinancement des associations de microcrédit à travers des prêts à taux 0.





3 - Avancées obtenues par l'Adie : cadres réglementaires du microcrédit et du travail indépendant

- Création d'entreprise reconnue comme une voie d'insertion (2005)
- Exonération de cotisations sociales durant les trois premières années d'activité au bénéfice des chômeurs et bénéficiaires de minima sociaux créateurs d'entreprise.
- Création d'un bouclier social (2007)
- Création d'un régime d'auto-entrepreneur (2008)
- Création d'un dispositif en faveur de l'officialisation des petites activités économiques génératrices de revenus (2008)



3 - Ce qu'il reste à faire

- Assurer un financement effectif de l'accompagnement à la création d'entreprise des demandeurs d'emploi les moins qualifiés.
- Lever les réglementations qui imposent des qualifications professionnelles pour l'exercice de petites activités économiques simples et sans risque particulier pour la santé et la sécurité publiques. Ces réglementations bloquent l'accès des jeunes en rupture scolaire et des adultes peu qualifiés à un emploi indépendant.



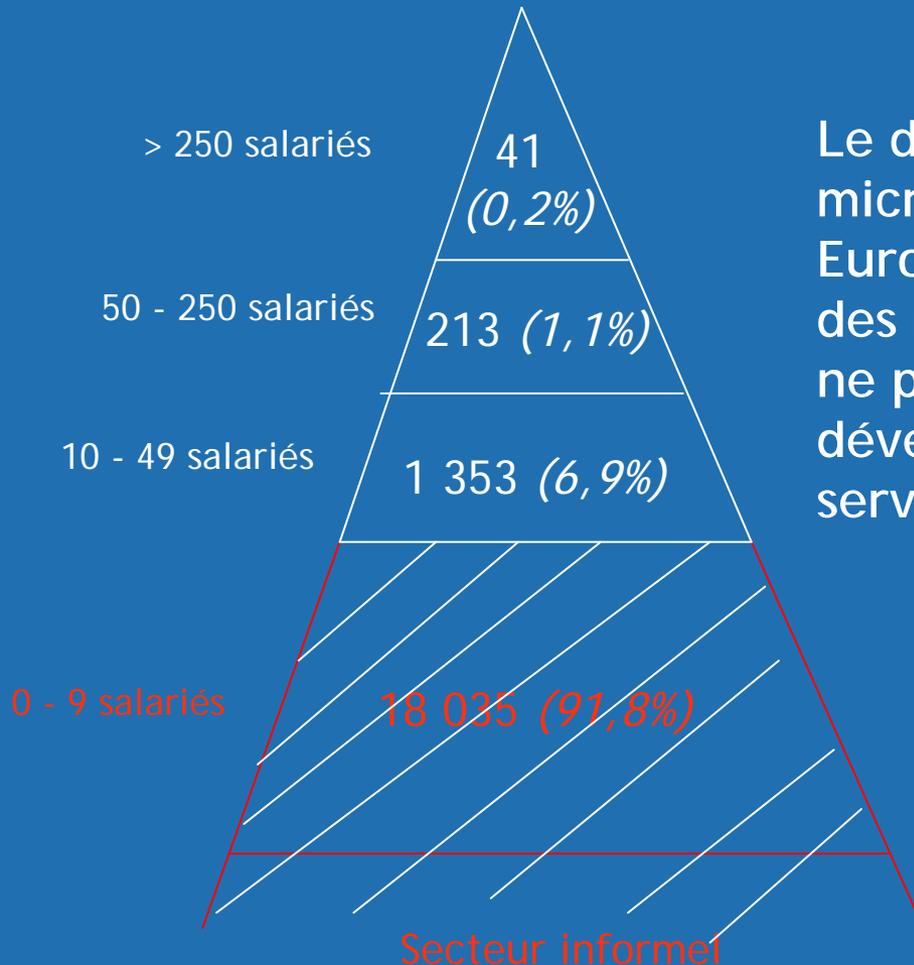
ASSOCIATION POUR LE DROIT
A L'INITIATIVE ECONOMIQUE

Partie 2 - Le cadre réglementaire européen

**Avancées obtenues par l'Adie
et les deux réseaux
européens de microfinance
au sein de l'Union
Européenne**

1 - Le marché potentiel du microcrédit en Europe

Nombre d'entreprises (UE - 27) en milliers



Le développement du microcrédit se justifie en Europe par l'importance des micro-entreprises qui ne peut qu'évoluer avec le développement des services



1- Le marché potentiel du microcrédit en Europe (*suite*)

L'exemple de l'Adie en France montre que le microcrédit ne peut se développer dans les pays industrialisés, marqués par la prééminence du travail salarié et de l'Etat providence, sans réforme du cadre réglementaire du microcrédit et des micro-entreprises.

2. Les initiatives des institutions européennes en faveur du microcrédit

- Initiative européenne pour le développement du microcrédit en faveur de la croissance et de l'emploi (novembre 2007)
 - > Reconnaissance du microcrédit comme un facteur de croissance et d'emploi
 - > Plan d'action pour un développement du microcrédit dans l'UE suivant 4 axes :
 - Amélioration de l'environnement juridique dans les Etats membres
 - Création d'un climat favorable à l'esprit d'entreprise
 - Promotion et diffusion des bonnes pratiques
 - Apport financier aux institutions de microfinance non bancaires
- Dispositifs financiers et d'assistance technique
 - > European Progress Microfinance Facility (20 millions d'€ en 2009 et 100 millions en 2010 complétés par 100 millions de la BEI)
 - > JASMINE : dispositif d'assistance technique lancé en 2009

3. Les obstacles juridiques au développement du microcrédit et du travail indépendant dans l'U.E.

Ces obstacles sont indiqués dans l'Initiative européenne du 13 novembre 2007. La Commission recommande aux Etats membres les mesures suivantes :

En matière de microcrédit

- Assouplir le plafonnement des taux d'intérêt sur les opérations de microcrédit aux entreprises.
- Supprimer les monopoles bancaires et autoriser les IMF à emprunter auprès des établissements de crédit pour prêter.

En matière de micro-entreprises et de travail indépendant

- Créer un climat plus favorable en faveur de l'entrepreneuriat en adoptant les mesures permettant d'améliorer le cadre institutionnel du travail indépendant et des micro-entreprises. *Ex. : simplifier la création de micro-entreprises*
- Adopter les mesures permettant une meilleure articulation entre protection sociale et création d'entreprise. *Ex. : cumul des indemnités chômage et des revenus indépendants au démarrage de l'activité.*



4- Les avancées obtenues dans certains Etats membres

En dehors du cas français :

Microcrédit

Roumanie

- ✓ 2005 : loi sur les sociétés de microfinance

Travail indépendant

Espagne

- ✓ 2007 : statut du travailleur autonome

4- Les perspectives

- Mise en œuvre des recommandations de l'Initiative européenne pour un développement du microcrédit : rôle d'impulsion de la Commission Européenne mais responsabilité des Etats membres.
- Plusieurs mesures /initiatives en faveur du microcrédit et du travail indépendant qui se situent dans le cadre du Single Market Act (DG Marché intérieur) pourraient être adoptées :
 - ✓ Création d'un statut européen de travailleur indépendant dans le cadre de l'évaluation du Small Business Act.
 - ✓ Création d'un statut d'entreprise sociale et solidaire, dans le cadre de l'Initiative pour l'entrepreneuriat social proposée en 2011, dont les institutions de microfinance pourraient bénéficier.
 - ✓ Lever les obstacles réglementaires qui bloquent l'initiative des jeunes et des personnes peu qualifiées. La révision de la directive sur les qualifications professionnelles peut servir de fondement pour mener ces travaux.